

THE QUEBEC GAZETTE.



L A GAZETTE D E QUEBEC.

THURSDAY, JANUARY 10, 1788.

JEUDI, le 10 JANVIER, 1788.

UTRECHT, August 15.

THERE is every appearance of an alteration in the state of affairs with regard to the intentions of different foreign powers, respecting the disturbances in the Republic of Holland. We have received fresh confirmation, that the King of Prussia suspended the march of his troops at the instance (as we have every reason to suppose) of the Court of France.

It is in agitation to form a second encampment of patriotic Burgesses near Leyden. The principal object of this proposed encampment will be the security of the interior parts of the Province against the evil intentions of the Orange party, as that of Woerden is for security without the gates. The Dutch army has assumed a respectable appearance: several corps from which desertions have been made are not only completed, but even augmented by the addition of ten men to each company. The third battalion of Walloon Grenadiers is filled with a rapidity almost astonishing; and the State has determined to raise a 4th battalion, which will be very soon on foot.

Aug. 16. The three Provinces and an half which form the Assembly of the States General, have passed a resolution to interdict the exercises of the armed burgesses in the Marche of Bois-le-duc, and entirely to abolish the free corps of their district. We are not certain whether they will not find some difficulty in pursuing this intention.

BRUSSELS, September 25.

Lord TORRINGTON's Letter to his Excellency Comte de MURRAY, Lieutenant-Governor, and Captain-General of the Austrian Pays-Bas.

"The actual situation of the affairs in the United Provinces, where the troubles have long since fixed the general attention of Europe, having still become more critical by the recent and relative state of politics in those provinces; and France having notified the resolution of aiding with her forces that party in Holland, who refuses to give satisfaction to the just complaints and demands which his Prussian Majesty has made for the insult done to the Princess of Orange, my Court has ordered me to have the honor of informing the Government-General of the Austrian Pays-Bas, that his Britannic Majesty cannot consider the alliance between France and the whole Republic, as a just and sufficient reason to engage her to support a party in an affair expressly disavowed by the majority of the States-General. His said Britannic Majesty has declared, and often repeated, that it was impossible for him to suffer with indifference the armed interposition of France in this affair; because, in tolerating this armed interposition, there could not but result consequences very dangerous, as well for the constitutions and independence of these Provinces, as hurtful in many respects to the interests and surety of the States of his Britannic Majesty.

"In consequence of which his Britannic Majesty is necessitated to make the speediest preparations for equipping a considerable Naval Armament, and for augmenting his Land Forces, to the end they may be in a state, ready to act on any event.

"But that it will be his greatest pleasure to let his subjects, and all Europe, enjoy the felicity and blessings of peace, unless that the interest of his States force him to adopt a contrary conduct.—That in consequence of these gracious dispositions, and in order to avert the scourge of war, his Britannic Majesty has renewed to his Minister at Paris, a repetition of these intentions; that in case the Court of France are equally disposed, to engage them to determine amicably, and by equitable arrangements, the points of discussion, which have impaired the state of affairs of the Republic, and reduced it to the deplorable situation it is in this day.

"I have the honor to be, with the most distinguished consideration, Your Excellency's very humble and very obedient servant,

September 24th, 1787.

TORRINGTON."

LONDON, August 6.

By a Gentleman just arrived from Brest, we learn that the French are exerting themselves at that port with uncommon diligence. A courier arrived there on the 24th ult. from Versailles, with dispatches for the commanding officer; immediately after which the shipwrights were ordered double tides, and an additional quantity of naval stores and provisions were shipped on board five ships of the line; which, it is thought, are destined for the East-Indies. It appears that no less than three ships, armed on flutes have sailed, singly, for Mauritius, within the last six months. These ships are laden with all kinds of naval and military stores, and when cleared, are capable of mounting 64 guns; the lower tier of guns being put in the hold, for the purpose of rendering the accommodation for the stores more capacious.

Aug. 13. PRINCE OF WALES'S BIRTH-DAY.

This day the birth-day of his Royal Highness the Prince of Wales, who is now entered into the 26th year of his age, was publicly observed, for the first time since his Royal Highness came of age, at Windsor.

The Entertainment, very different from the usual etiquette of a birth-day at St. James's, consisted of tea, a concert, and a supper. The tea was served in the Queen's saloon, and the concert was performed in the apartments adjoining; at which the King's and Princess's bands assisted.

About four in the afternoon the Royal Family made a slight dinner; and about eight tea was served to the Nobility and most of the Great Officers of State, who were invited.

UTRECHT, 15 Août.

IL y a toute apparence d'un changement dans l'état des affaires relativement aux intentions des différentes puissances, au sujet des troubles de la République de Hollande. Nous avons reçu confirmation que le Roi de Prusse a suspendu la marche de ses troupes, à l'instance (comme nous avons toute raison de le supposer) de la Cour de France.

On agit de former un second campement de Bourgeois patriotiques près de Leyde. Le principal objet de ce campement sera la sûreté des parties intérieures de la province, contre les mauvaises intentions du parti d'Orange, attendu que celui de Woerden est pour la sûreté hors des portes. L'armée Hollandoise a pris une figure respectable: plusieurs corps, dont il y avoit eu plusieurs désertions, sont à présent non seulement complets, mais même augmentés, par l'addition de dix hommes à chaque compagnie. Le troisième bataillon des Grenadiers Wallons est rempli avec une rapidité presque étonnante, et l'Etat a résolu de lever un quatrième bataillon, qui sera bientôt sur pied.

Le 16 Août. Les trois provinces et demie, qui forment l'assemblée des Etats Généraux, ont passé une résolution d'interdire les exercices des Bourgeois armés dans la marche de Bois-le-Duc, et d'abolir entièrement les corps francs de leur District. Nous ne savons pas si elles trouveront actuellement quelque difficulté à poursuivre cette intention.

BRUXELLES, 25 SEPTEMBRE.

Lettre de Lord TORRINGTON à son Excellence le Comte de Murray, Lieutenant-gouverneur et Capitaine-général des Pays-bas Autrichiens.

"La situation actuelle des affaires dans les Provinces Unies, où les troubles ont depuis longtemps fixé l'attention générale de l'Europe, étant devenue plus critique par l'état récent et relatif de la politique dans ces Provinces: et la France ayant notifié sa résolution d'aider de toutes ses forces le parti en Hollande qui refuse de donner satisfaction aux justes plaintes et demandes qu'a fait sa Majesté Prussienne, pour l'insulte faite à la Princesse d'Orange, ma cour m'a ordonné d'avoir l'honneur d'informer le Gouvernement-général des Pays-bas Autrichiens, que sa Majesté Britannique ne peut considérer l'alliance entre la France et toute la République comme une raison juste et suffisante pour l'engager à soutenir un parti dans une affaire expressément désapprouvée par la majorité des Etats Généraux. Sa dite Majesté Britannique a déclaré, et souvent répété, qu'il lui étoit impossible de souffrir avec indifférence l'interposition armée de la France dans cette affaire, parcequ'en tolérant cette interposition armée il n'en pourroit résulter que des conséquences très dangereuses, tant pour la constitution que pour l'indépendance de ces provinces, et aussi nuisibles à plusieurs égards aux intérêts et à la sûreté des états de sa Majesté Britannique.

"En conséquence de quoi sa Majesté Britannique est obligée de faire les préparations les plus diligentes pour équiper un armement naval considérable, et pour augmenter ses forces de terre, afin qu'elles puissent être en état d'agir sur tout événement.

"Mais que ce sera son plus grand plaisir de faire jouir ses sujets et toute l'Europe, de la félicité et des douceurs de la paix, à moins que l'intérêt de ses états ne le force d'adopter une conduite contraire. Qu'en conséquence de ces gracieuses dispositions, et afin de détourner le fléau de la guerre, sa Majesté Britannique a renouvelé à son ministre à Paris une répétition de ses intentions, qu'en cas que la Cour de France soit également disposée à les engager de terminer amiablement, et par des arrangements équitables, les points de discussion qui ont dérangé l'état des affaires de la République et l'on réduit à la déplorable situation où elle est aujourd'hui.

J'ai l'honneur d'être, avec la considération la plus distinguée, de votre Excellence,

Le 24 Septembre, 1787.

TORRINGTON."

LONDRES 6 Août.

Nous apprenons par un Monsieur arrivé de Brest, que les François travaillent dans ce port avec une diligence non-commune. Il y arriva un courrier le 24 du passé de Versailles, avec des dépêches pour l'Officier commandant. Dès qu'il fut arrivé, les charpentiers eurent ordres de doubler les marées, et l'on a embarqué à bord de cinq navires de ligne une nouvelle quantité de munitions et provisions navales. On pense que ces vaisseaux sont destinés pour les Indes Orientales. Il paroît qu'il n'y a pas moins de trois navires armés en flûte qui ont fait voile séparément pour Mauritius depuis six mois. Ces vaisseaux sont chargés de toutes sortes de munitions navales et militaires, et sont capables, lorsqu'ils seront déchargés, de monter 64 canons, le rang inférieur de canons ayant été mis dans la cale, à l'effet de faire plus de place pour les provisions.

Le 13 Août.

Jour de la Naissance du PRINCE DE GALLES. Aujourd'hui l'anniversaire de la naissance de son Altesse Royale le Prince de Galles, qui entre actuellement dans sa 26^{me} année, fut publiquement observé à Windsor pour la première fois depuis que son Altesse Royale est en âge de majorité.

On traita d'une manière bien différente de l'étiquette accoutumée d'un anniversaire à St James; on y prit le thé, il y eut un concert et un souper. Le thé fut servi dans le salon de la Reine, et le concert fut exécuté dans les appartements voisins, où assistèrent les musiciens du Roi et des Princes.

Vers quatre heures du soir la Famille Royale fit un léger dîner, et vers huit heures on servit le thé à la Noblesse et à la plupart des grands officiers d'état qui y furent invités.

At eleven o'clock at night, the company were introduced into St. George's-hall, which was lighted up in the highest stile of splendour and magnificence, illuminated with the new Bengal-lamps, which stood on pedestals round the room. Upon the entrance into the hall were discovered two tables; one on the throne at the upper end of the hall, and immediately under the picture of King William, at which were seated the King and Queen in chairs; his Royal Highness the Prince of Wales and the Duke of York, on the right of his Majesty; and the Princesses on the left of her Majesty. Their Majesties' supper was served in a rich service of gold.—In the middle of the hall, below the table at which the Royal Family sat, was a long table, at which were seated the Great Officers of State, Lords and Ladies of the household, and other visitors, according to their rank.

The supper, consisting only of one course, was made up of all the delicacies of the season; with a very superb desert, which was interspersed with several devices in pastry and confectionary.

The attendants on their Majesties were, the pages, gentlemen in waiting, and the maids of honor. Those who attended on the guests were, the masters of the ceremonies and other servants of the King, Queen and Prince's household.

The apartments in the castle were illuminated; and several butts of beer given to the soldiers of the 43d (or Monmouthshire) regiment on duty at Windsor by the King's express order.

Of the illuminations throughout London no description can convey an adequate idea.

Aug. 25. On Thursday a Messenger Extraordinary arrived at the Secretary of State's office from Sir James Harris at the Hague, whose dispatches contain the following particulars: The night on which the messenger set off, a large body of armed men, of the French party, were before the gates, and insisted upon entrance into the Hague, on which a council was summoned (and was sitting when the messenger set off) to determine what was best to be done.

It was generally thought that there would be an engagement between the people of the Hague and the besiegers; in consequence of which Sir James Harris has sent home all his private papers, nor is it very unlikely but he may follow them, until the disturbances be quieted.

Aug. 30. The following humorous circumstance happened lately in the vicinity of Charing-Cross.—Two Ladies of considerable distinction stopped in a carriage at a jeweller's, one of them got out of it; the coach stood across the causeway. Some gentlemen wanted to cross to the other side and desired the coachman to move on a little—the fellow was surly and refused—the gentlemen remonstrated, but in vain. During the altercation, the lady came to the door of the shop, and foolishly ordered the coachman not to stir from his place. One of the gentlemen without hesitation, opened the coach door, and with boots and spurs on, went through the carriage; he was followed by his companions, to the extreme discomfort of the lady, within as well as the lady without. To complete the jest, a party of sailors coming by, observed in their way, that if that was a thoroughfare, why might they not go through as well as the gentlemen, which the whole party actually did. The lady had some difficulty in getting into her carriage, as a mob soon collected to enjoy the scene. We hope she will take the wholesome correction in good part, and in future will avoid being tenacious of her consequence, to the violation of civility and common good manners.

Extract of a letter from Copenhagen, Aug. 6.

"The numbering of the people has begun in this district, and Deputies are sent to the Danish Dominions in Norway to commence the same business. The Prince's yacht is now in the road, and his Royal Highness is expected to go on board to-morrow; he goes first to Sweden, then to Peterburgh, where else is not yet mentioned. The Greenland of 64 guns, Moen of 64, and Activeer of 24 guns, accompany him."

Extract of a letter from Warsaw, July 28.

"On the 22d of this month we had the satisfaction to receive our Sovereign here, after an absence of near five months. His Majesty was met by a number of the principal nobility, and entered the city amidst the firing of cannon, and every demonstration of joy, which is not the less because his Majesty appears to have suffered nothing in respect of health."

Extract of a letter from Berlin, August 7.

"The 1st of this month, the detachment of Artillery, destined for the army assembling in Westphalia, marched from hence with the Chasseurs on foot; they were followed the next day by five squadrons of the black Hussars of Eden. The reigning Duke of Brunswick is gone to Cleves, where he is to occupy the Ducal Castle, while he remains invested with the command of the army, which consists of twenty-three battalions of infantry, twenty squadrons of horse and two companies of artillery, to which has been added, the battalion of Natalls, infantry. The King will set out on the 14th for the review in Silesia."

The utmost that France engaged to do for Holland by their last treaty, was to furnish 12,000 troops, eleven ships of the line, and six frigates. But if these adhere to the letter of this engagement; and it was never known they went further in any case, what will 12,000 troops do against the force of Prussia?—And as to the ships, they can only be of service in protecting their settlements abroad, which never will be attacked by Prussia.

September 3. Friday a full board of Admiralty was held, when several Officers who applied for six months absence were refused, and informed, that if they attempted to quit England without obtaining leave, they would be struck off the list, and not allowed to serve any longer.

The same day orders were sent down to Portsmouth and Plymouth, for the houses of rendezvous there to give bounties to such seamen as shall enter into his Majesty's service, and to send up information twice a-week, of the number entered.

Extract of a letter from Rotterdam, August 31.

"We just now are informed, that the Prince's troops are attacking the city of Utrecht."

"The whole of the Prussian troops will be on the territories of Guelderland in three or four days, and a manifesto will be published by the Duke of Brunswick, declaring, that all such Burghers as may be found in arms, or using any resistance against his troops, and falling into their hands, will not be treated as ordinary prisoners of war, but will be immediately hung as rebels."

Paris at this time presents an alarming spectacle. The apprehensions of Government are so great, that every thing is under military law. A

A onze heures du soir la compagnie fut introduite dans la Halle de St. George, qui étoit illuminée de la manière la plus splendide et la plus magnifique, avec les nouvelles lampes de Bengal, posées sur des pedestaux autour de la chambre. En entrant dans la Halle on apercevoit deux tables; une sur le trône au haut bout de la Halle, et immédiatement au dessous du portrait du Roi Guillaume, où étoient assis le Roi et la Reine sur des chaises; son Altesse Royale le Prince de Galles et le Duc d'York à droit de sa Majesté, et les Princesses à gauche de la Reine. Le souper de leurs Majestés fut servi dans un riche service d'or. Au milieu de la Halle, au-dessous de la table où étoit la Famille Royale, étoit une longue table à laquelle étoient assis les Grands Officiers d'Etat, les Lords et Ladys de la Maison Royale, et autres visiteurs, selon leurs rangs.

Le souper, qui ne consistoit que d'un service, étoit composé de toutes les délicatesses de la saison, avec un dessert superbe, qui étoit entremêlé de plusieurs dévies en pâtisseries et confectons.

Ceux qui servoient leurs Majestés étoient les Pages, Gentilhommes en fonctions, et les Dames d'honneur. Ceux qui servoient les conviés étoient les Maîtres de Cérémonies et autres serviteurs des Maisons du Roi, de la Reine et des Princes.

Les appartemens du château étoient illuminés, et l'on donna plusieurs tonnes de bière aux soldats du 43me régiment, qui étoit en service à Windsor par ordres exprès du Roi.

Nulle description ne peut donner une idée suffisante des illuminations qu'il y eut par toute la ville de Londres.

Le 25 Août. Jeudi un messager extraordinaire arriva au Bureau du Secrétaire d'Etat de la part de Sir James Harris, à la Haie, dont les dépêches contiennent les particularités suivantes: la nuit qu'il partit un corps nombreux de gens armés du parti François, étoit devant les portes et vouloit entrer dans la Haie, surquoi le Conseil fut convoqué (et siégeoit lors du départ de ce messager) pour décider sur ce qu'il y avoit à faire.

On pensoit généralement qu'il y auroit un engagement entre le peuple de la Haie et les assiégés, en conséquence de quoi Sir James Harris a envoyé en Angleterre tous ses papiers privés; et il y a apparence qu'il pourra les suivre bientôt, et rester jusqu'à ce que les troubles soient apaisés.

Le 30 Août. La circonstance comique suivante arriva récemment dans le voisinage de Charing-Cross.—Deux Dames de distinction s'arrêtèrent dans une voiture chez un bijoutier; une d'elle en sortit, et le carrosse demeura en travers dans le chemin. Quelques Messieurs, qui vouloient traverser de l'autre côté, prièrent le cocher d'avancer un peu; le drôle fut insolent et refusa de le faire—ces messieurs firent la-dessus quelques remontrances, mais en vain. Durant cette altercation la Dame vint à la porte de la boutique, et ordonna follement au cocher de ne pas bouger de sa place. Alors un des Messieurs, sans hésitation, ouvrit le carrosse, et avec ses botes et épérons, passa à travers la voiture, suivi par ses compagnons, au grand déplaisir de la Dame qui étoit restée dans la voiture, et qui étoit dehors. Pour compléter la plaisanterie, une bande de matelots qui passoit, observa en chemin, que puisque c'étoit un passage public, elle pouvoit y passer aussi bien que les Messieurs, ce que toute la bande fit effectivement. La Dame eut assez de peine à rentrer dans sa voiture, car la populace s'y étoit assemblée pour voir cette scène. Nous espérons qu'elle prendra cette correction salutaire en bonne part, et qu'à l'avenir elle évitera d'être si entêtée de son importance contre les règles de la civilité et de la politesse.

Extrait d'une lettre de Copenhague, du 6 Août.

"On a commencé le recensement du peuple dans ce district, et l'on a envoyé des Députés dans les Etats Danois en Norvège pour la même affaire. Le Yacht du Prince est actuellement en route, et l'on croit que Son Altesse Royale ira à bord demain. Il va d'abord en Suede, de là à Petersbourg, mais on ne fait pas encore mention des autres endroits où il doit aller. Le Groenland de 64 canons, le Moen de 46, et l'Activeer de 24, l'accompagnent."

Extrait d'une lettre de Varsovie, du 28 Juillet.

"Le vingt deux de ce mois nous eumes la satisfaction de recevoir ici notre souverain, après une absence de près de cinq mois. Sa Majesté fut rencontré par un nombre de la principale noblesse, et entra dans la ville au milieu des décharges de l'Artillerie, et de toutes les démonstrations de joie, qui fut d'autant plus vive qu'il ne paroit pas que sa Majesté ait souffert aucune altération de santé."

Extrait d'une lettre de Berlin, du 7 Août.

"Le 1 de ce mois, le détachement d'artillerie destiné pour l'armée qui s'assemble dans la Westphalie, partit d'ici avec les chasseurs à pied. Le lendemain ils furent suivis par cinq escadrons des hussards noirs d'Eden. Le Duc de Brunswick régnant est allé à Cleves, où il doit occuper le château Ducal tant qu'il sera revêtu du commandement de l'armée, qui est composée de vingt trois bataillons d'infanterie, vingt escadrons de cavalerie et deux compagnies d'Artillerie, auxquels on a ajouté le bataillon d'infanterie de Natalls. Le Roi partira le 14 de ce mois pour la revue dans la Silésie."

Le plus que la France s'est engagée de faire pour la Hollande, par leur dernier traité, étoit de fournir 12,000 hommes de troupes, onze navires de ligne et six frigates. Mais en supposant que les François adhèrent au sens de cet engagement, et on n'a jamais vu qu'ils aient été plus loin dans aucun cas, que feront douze mille hommes contre les forces de la Prusse? Quant aux navires ils ne peuvent servir qu'à protéger leurs établissements du dehors, qui ne seront jamais attaqués par la Prusse.

Le 3 Septembre. Vendredi il se tint un conseil complet d'Amirauté, où plusieurs officiers qui demanderent six mois d'absence furent refusés, et informés, que s'ils tentoient de quitter l'Angleterre sans avoir obtenu congé, ils seroient rayés de la liste, et ne pourroient plus servir.

Le même jour on envoya à Portsmouth et Plymouth des ordres, pour que les maisons de rendez-vous dans ces villes donnassent des gratifications aux marins qui entreroient au service de sa Majesté, et d'envoyer deux fois par semaine information du nombre qui se fera engagé.

Extrait d'une lettre de Rotterdam, du 31 Août.

"Nous venons d'être informés que les troupes du Prince sont après attaquer la ville d'Utrecht."

"Toutes les troupes Prussiennes seront sur les territoires de Guelderland dans trois ou quatre jours, et il sera publié un manifeste par le Duc de Brunswick, déclarant que tous les Bourgeois qui feront quelque résistance contre ses troupes, et qui tomberont entre leurs mains, ne seront point traités comme prisonniers de guerre ordinaires, mais seront aussitôt pendus comme Rébels."

serjeant and twelve guards are placed at the corner of every street to awe the rising spirit of the inhabitants.

Sep. 5. Accounts were received late last night from Brussels, that Comte Murray, Governor-General, alarmed at the spirit and daring proceedings of the Brabantines, had wrote to Vienna for a further and an immediate supply of troops to prevent a general revolt of the inhabitants from their allegiance.

A very serious quarrel, it is said, is likely to take place between the Courts of Spain and Portugal, unless soon accommodated to the satisfaction of the latter. It seems that dollars to an immense amount have been for some time past brought into Portugal by permission of the Spanish government, when all of a sudden an edict appeared forbidding any further commerce of specie. At the time this edict was published, there were vast sums, to the amount of some millions of dollars coming to Lisbon, through the territories of his Catholic Majesty, which were seized upon as contraband, though the property of the Portuguese merchants. The Court of Portugal has made a positive demand of that of Madrid, of the restitution of the dollars.

A squadron of Portuguese men of war will shortly appear in the Tagus, and it is said her Faithful Majesty is determined to make reprisals to the amount of the sums that have been seized; alledging that the Court of Madrid have no just reason to issue such an unexpected edict, when it is considered that there has been more specie imported into Cadiz this year, than was ever known in any preceding one.

Sep. 6. It is reported that dispatches have arrived over land from India, which have occasioned some bustle at both ends of the town. The subject of them is said to be, that a French vessel, suspected of carrying on some illicit traffic in the River Hufley, and refusing to be brought to, in passing the Fort of Culcutta, had been fired at by order of Lord Cornwallis, and unfortunately sunk.

October 3. Our armament goes on with unremitting spirit, and every possible exertion is made in the Marine Department.—The Flag-officers who will go to sea with Admiral Pigot, are the Admirals, Barrington, Hotham, Gower, Sir John Torries, and Sir Charles Douglas.

It being observed by a Naval Officer yesterday at the Salopian coffee-house, that the *Victory* was to be commanded by Captain Hope, occasioned a remark "that we then had *Hope* for a victory."

Q U E B E C, JANUARY 10.

Friday the 18th instant, being the day appointed for the Celebration of her Majesty's Birth-day, there will be a Levée at the Château at 11 o'clock, and a Ball at night for the Ladies and Gentlemen who have been presented.

The Ball will begin at 7 o'clock.

To the P R I N T E R.

By inserting the following in your Gazette, you'll oblige your Friend and Servant,

A C I T I Z E N.

The following question (in Vulgar Arith metic) is offered to the Youth of Quebec, as a stimulus to their further study of that noble science of numbers, on which, so many branches of useful and necessary knowledge depend: And (perhaps) may be not unworthy the investigation of their Teachers.

Suppose two Planets, A & B, to move in the circumference, or plane of one of the Great Circles of the earth, whose semi-diameter, suppose 3436.4 miles. They commence their revolution at the same time and point, (suppose the first of Aries or Libra, &c.)—Multiply $66\frac{1}{4}$ by $\frac{1}{2}$, you have the daily velocity of A in miles; $70\frac{6}{11}$ by $\frac{1}{2}$, you have that of B.—The time, the distance each Planet will have run, and number of revolutions round the earth, antecedent to their conjunction (or meeting in the same right line) are required.

Quebec, 1st Jan. 1788.

PHILOMATHETICUS.

POST-OFFICE QUEBEC.

MAIL for ENGLAND will be closed at this Office on Thursday the 17th January, at 4 o'clock, to be put on board the Packet which is to sail from New-York in February.

HUGH FINLAY, D. P. M. G. for the Province.

HALF-PAY and COMPENSATION FOR LOSSES.

AGENCY for HALF-PAY, and for receiving

any COMPENSATION allowed to those "who have suffered in their Rights, Properties or Professions, during the late unhappy dissensions in America, in consequence of their loyalty to his Majesty, and attachment to the British Government."

The Subscribers beg leave to offer the Services of their Mr. JOHN SMALL residing in London, and will be happy to receive the Powers of Attorney of any person or persons entitled to Half-pay, who may (after their Power of Attorney is admitted); always receive their Half-pay at the Subscribers house in Montreal on the day it becomes due, that is to say on the 25th day of June and 25th day of December in every year, on tendering the necessary Affidavits and Receipts for the different periods—and those who are entitled to any Compensation for Losses will be paid the same at the Subscribers house in Montreal aforesaid, so soon as advice is received that the monies have been paid into the hands of the said Attorney.

Those Officers who have already given in their Powers of Attorney, may receive their Half-pay any day after the 25th instant, on tendering the necessary Affidavits and Receipts.

Montreal, 16th December, 1787.

HOYLE & SMALL.

To be SOLD or RENTED,

THE Isle du Milieu and the upper end



of the Isle au Castor, lying in the River St. Lawrence, between the Church of Berthier and Sorel (the most central and fertile part of the province); on which there are several thousand cords of excellent Maple wood, some buildings and cleared land. The Isle du Milieu has lately been surveyed and laid out into twenty-two lots, where vast quantities of hay and oats may be produced. Any person desirous of purchasing or renting the above, may apply to JOHN REID, Esq; Clerk of the Commons at Montreal, or to the PRINTER of this Gazette in Quebec; who will treat on reasonable terms and give a clear title.

And whereas the Subscriber has good reason to believe that some wicked, ill-disposed persons, in contempt of Law and Equity, have, at divers periods for some time past, cut down and carried off wood from the above-mentioned Islands, and otherwise trespassed thereon, he hereby forewarns all persons from committing the like depredations in future, as he is determined to prosecute all such to the utmost rigour of the Law; and whoever will give information of any person so trespassing after the date hereof, so as he or they may be legally convicted thereof, shall receive a Reward of TWO GUINEAS, from

PRINTING-OFFICE,
Quebec, Jan. 10, 1788.

WM. BROWN.

Paris présente actuellement un spectacle allarmant. Les apprehensions du Gouvernement sont si grandes, que tout est sous la loi militaire. Il y a un sergent et douze gardes placés au coin de chaque rue, pour intimider l'ardeur croissante des habitants.

Le 5 Septembre. On reçut hier la nuit avis de Bruxelles, que le Comte Murray, Gouverneur-général, alarmé des procédés courageux et alarmans des Brabantins, avoit mandé de Vienne un nouveau et immédiat renfort de troupes, pour prévenir une révolte générale des habitants.

On reçut hier des dépêches par un messager spécial de Mr. Eden à Paris, d'une nature très intéressante et avantageuse. Elles contiennent principalement une convention, qui est déjà signée par les Plénipotentiaires des Cours de Londres et de Versailles, qui n'attendent plus à présent que la ratification de sa Majesté Britannique.

On dit que l'express qui arriva hier après-midi de France rapporte des nouvelles importantes des Indes Orientales.

On dit qu'il y a apparence d'une querelle très sérieuse entre les cours d'Espagne et de Portugal, à moins qu'elle ne soit en peu arrangée à la satisfaction de cette dernière. Il paroît, qu'avec la permission du Gouvernement Espagnol, on a porté en Portugal des piastras pour une somme immense, quand tout-à-coup un édit a paru qui défend à l'avenir tout commerce d'especes. Lorsque l'édit fut publié il y avoit quelques millions de piastras qui venoient à Lisbonne, par les territoires de sa Majesté Catholique, lesquelles furent saisies comme contrebande, quoique appartenantes à des négocians Portugais. La Cour de Portugal a demandé d'une manière positive à celle de Madrid la restitution de ces piastras.

Il paroît sous peu une escadre de navires de guerre Portugais dans le Tage, et l'on dit que la Reine de Portugal est résolue de faire des représailles pour le montant des sommes qui ont été saisies; alléguant que la Cour de Madrid n'a aucune juste raison de publier un édit si peu attendu, lorsque l'on considère qu'il y a eu plus d'especes importées à Cadix cette année qu'il y en a jamais eu dans aucune année précédente.

Le 6 Septembre. On rapporte qu'il est arrivé par terre de l'Inde des dépêches, qui ont causé quelque rumeur aux deux bouts de la ville. On dit que le sujet en est, qu'un vaisseau François, soupçonné de faire un commerce illégal dans la rivière Hufley, et refusant d'arrêter, en passant le fort de Calcutta, avoit été tiré sus par ordre du Lord Cornwallis, et avoit malheureusement calé à fond.

Le 3 Octobre. Notre armement continue avec une ardeur qui ne se ralentit point; et on fait tous les efforts possibles dans le département de la Marine. Les officiers généraux qui doivent aller en mer avec l'Amiral Pigot, sont les Amiraux Barrington, Hotham, Gower, Sir John Torris et Sir Charles Douglas.

Q U E B E C, 10 JANVIER.

Vendredi 18 de ce mois étant célébré pour le jour de la Naissance de la Reine, il y aura au Château un Levé à onze heures; et le soir, un Bal pour les Dames et Messieurs qui ont été présentés.

Le Bal commencera à sept heures.

MONSIEUR,

En insérant ce qui suit dans votre Gazette, vous obligerez votre sincère ami et serviteur,

UN C I T O Y E N.

A L'IMPRIMEUR.

La question suivante (d'Arithmétique vulgaire) est proposée à la jeunesse de Québec, comme un objet propre à exciter ses études dans cette noble science des nombres, d'où dépendent tant d'autres branches d'érudition utile et nécessaire, qui peut-être méritera d'être examinée par ses maîtres.

Supposé que deux planetes A et B, mouvent dans la circonférence ou plane d'un des grands cercles de la Terre, dont on suppose le semidiamètre de 3436.4 Miles. Elles commencent leur révolution en même tems et au même point (supposé le premier du Belier ou de la Balance, &c.)—Multipliez $66\frac{1}{4}$ par $\frac{1}{2}$, vous aurez la vélocité journaliere d'A en miles; $70\frac{6}{11}$ par $\frac{1}{2}$, vous aurez celle de B.—Le tems, la distance que chaque Planete aura couru, et le nombre de révolutions autour de la Terre, antécédentes à leur conjonction (ou rencontre dans la même ligne droite) sont requis.

PHILOMATHETICUS.

QUEBEC, 1 Janvier, 1788.

DEMI-PAYE ET COMPENSATION pour Pertes.

OFFICE d'AGENT pour DEMI-PAYE, et pour

recevoir aucune COMPENSATION adjugée à ceux "qui ont souffert dans leurs Droits, Biens ou Possessions, pendant les dernières malheureuses dissensions dans l'Amérique," pour leur fidélité envers sa Majesté, et leur attachement au Gouvernement Britannique.

Les soussignés font offre de services de Mr. JOHN SMALL qui demeure à Londres, et ils recevront avec plaisir l'autorité d'employer un Procureur de celui ou de ceux en droit de recevoir Demi-Paye; cette autorité étant reçue, ils pourrout toujours recevoir leur Demi-Paye chez les soussignés, dans Montréal, le jour qu'elle sera due, c'est-à-dire, le 25 de Juin et 25 de Décembre de chaque année, en faisant les dépositions et quittances nécessaires pour les différents tems. Ceux qui sont en droit de recevoir aucune Compensation pour des pertes, seront payés chez les soussignés, dans la dite ville de Montréal, aussi-tôt qu'on leur donnera avis que l'argent a été payé entre les mains du dit Procureur.

Les officiers qui ont déjà produit leurs Procurations, pourrout recevoir leur Demi-Paye aucun jour avant le 25 du courant, en produisant les affidavits et reçus nécessaires.

Montréal, 16 Décembre, 1787.

HOYLE & SMALL.

A VENDRE ou à AFFERMER,

L'ISLE du Milieu et le haut bout de l'Isle au

Castor, situés dans le fleuve St. Laurent, entre l'Eglise de Berthier et Sorel, qui est la partie la plus centrale et la plus fertile de la province, sur lesquels il y a plusieurs mille cordes d'excellent bois d'érable, quelques bâtimens, et des terres déboisées. L'Isle du Milieu a récemment été arpentée, et divisée en vingt-deux lots, où l'on peut faire produire de grandes quantités de foin et d'avoine. Quiconque voudra les acheter ou affermer pour s'adresser à John Reid, Ecuyer, Greffier de la Cour des Plaids Communs à Montréal, ou à l'IMPRIMEUR de cette Gazette à Québec, qui traitera à des termes raisonnables, et donnera des titres clairs.

Et attendu que le Soussigné a de bonnes raisons de croire que quelques personnes méchantes et malintentionnées, ont depuis quelque tems et à diverses périodes, aux mépris des loix et de l'équité, coupé et enlevé du bois des susdites Isles, et y ont autrement fait tort, il défend à toutes personnes de commettre de semblables déprédations à l'avenir, vu qu'il est résolu de poursuivre dans toute la rigueur des loix tous ceux qui en seront coupables; et si-conque informera contre aucune personne commettant de tels dégâts après cette date (à manière que le délinquant en puisse être légalement convaincu) recevra une récompense de DEUX GUINÉES de

DE L'IMPRIMERIE, à
Québec, le 10 Janvier, 1788.

WM. BROWN.

NOTICE is hereby given, to such of the Creditors of **WILLIAM GUNN**, late of St. Denis, Bankrupt, as have not yet produced their claims upon that Estate, that they transmit the same to me, properly authenticated, on or before the first day of July next, at which time a Dividend shall be made among those Creditors who shall have established their debts; and no provision whatever will be made for paying a Dividend on any claims which may be afterwards made.

All those any ways indebted to the said Estate are requested to pay the same to **Mr. GEORGE STUART**, at St. Denis, who is properly authorized to grant them acquittances.

ANDREW CAMERON, Trustee for the Estate.

HIS MAJESTY having been pleased, in consequence of Recommendations from His Excellency **LORD DORCHESTER**, to grant Half-pay to the Officers of the late Canadian companies, to commence from the 25th day of October 1783 inclusive: This is therefore to request, that the said Gentlemen will, with all dispatch, transmit their affidavits to **William Cullen**, Esq. their agent in London, as the same are now in course of payment.

The first affidavit must run from 25th October 1783, to 24th December following; the second from 25th December 1783, to 24th June 1784, and so on half yearly.

London, 4th September, 1787.

ST. GERMAIN, Curate of Repentigny, Executor of the Last Will of the late **Mr. François Marie Decoigne**, of Repentigny, passed by **Mr. Foucher**, Notary, of Montreal, gives notice to those whom his Estate is indebted to, to produce before the 28th of January next to the said Executor their accounts duly attested, in order to be immediately discharged, as also any other demands; and those who are indebted to the said Estate are required either to pay or settle their respective accounts before the time above mentioned. Notice is likewise given, that there will commence on the 28th of January next, in the house of the said late **Mr. Decoigne** at Repentigny, an Auction, to continue without interruption till the produce of the sale be sufficient to discharge the debts, after which the remainder of the Estate will be put into the hands of the widow **Evans**, the universal legatee.—*Repentigny, 20th December, 1787.*

GENERAL POST-OFFICE, QUEBEC.

A MAIL for **HALIFAX**, to pass through **FREDERICTON** and the City of **SAINT-JOHN** in the Province of **NEW-BRUNSWICK**;—through **DIGBY**, **ANNAPOLIS**, **HORTON** and **WINDSOR** in **NOVA SCOTIA**; will be made up at this Office on the First **MONDAY** in every month, at four o'clock afternoon.

Letters sent in these Mails for **ENGLAND**, **SCOTLAND** or **IRELAND**, will be forwarded without loss of time by the Deputy Post-Master General at Halifax; but they cannot be sent from hence, unless the American Inland Post is paid at this Office.

HUGH FINLAY,
Deputy Post-Master General for the Province of Quebec.

On Petitions for Lands in the Province of Quebec:

A Committee of the Council being appointed by His Excellency the Governor-general, to report upon the petitions heretofore presented for parcels of the ungranted or waste lands of the Crown, the petitioners or those interested under them are, by themselves or their agents, to attend the Committee, who meet on Friday morning, weekly, for that business, at the Council Chamber, in the Bishop's Palace.

Note. New applications for lands, are to be made only to the Governor-general.

COUNCIL CHAMBER, 12th December, 1787.

SECRETARY'S OFFICE, QUEBEC, 5 November, 1787.

HEREAS it is found necessary and expedient that all applications for Licences for retailing of spirituous liquors, be in future made in the course of the month of January of every year, through the customary channel; in order that persons desirous of following that business, may previous to their supplying themselves with the necessary stock for that purpose, be assured of their being approved of to obtain a renewal of their Licence on the fifth day of April next, as usual: I am therefore directed by his Excellency the Governor, to insert this advertisement in the *Quebec Gazette*, that all persons concerned may take notice and govern themselves accordingly.

GEORGE POWNALL, Secy.

LEVY SOLOMONS begs leave to inform the Public in general, that he has lately completed the Manufacture of **STARCH** and **HAIR POWDER**, equal if not superior to any imported, both plain and perfumed of different kinds, which he will sell either wholesale or retail cheaper than can be purchased from Europe. Samples will be given for asking, and any purchased, not equal to the samples given, their money shall be returned.

Large allowances shall be made to them who buy in wholesale.

To be had at **Levy Solomons** at Montreal, or at Messrs. **Phillips and Lane's**, merchants Quebec, who will sell on the same terms.—*Montreal, 25th October, 1787.*

For **SALE** by **ALEX^R. WILSON**:
Very best **IRISH ROSE BUTTER**.

ON VIENT DE PUBLIER
Le CALENDRIER
De QUEBEC,
Pour l'Année 1788;

Augmenté d'une liste des Officiers Civils de la Province.

Se trouve (pour argent comptant seulement) chez **Mr. FRANÇOIS SARAU**, rue Notre Dame, vis-à-vis **Mr. Curot**, à *Montreal*; chez **Mr. LOUIS AIME**, à *Berthier*; chez **Mr. SAMUEL SILLS**, aux *Trois Rivières*; et à l'*IMPRIMERIE* à *Québec*.

A VIS est donné par le présent à tous les créanciers de **William Gunn**, ci-devant de St. Denis, Banqueroutier, qui n'ont pas encore produit leurs prétentions sur la Masse d'icelui; qu'ils aient à me les envoyer dûment authentiqués d'ici au premier jour de Juillet prochain, auquel tems il sera fait une dividende entre les créanciers qui auront établi leurs dettes; et l'on ne pourvoira nullement au paiement d'aucune dividende sur aucunes prétentions qui pourront être produites dans la suite.

Tous ceux qui de quelque manière que ce soit, doivent à la dite Masse, sont requis de payer à **Mr. George Stuart** à St. Denis, lequel est dûment autorisé d'accorder des quittances.

ANDREW CAMERON, Syndic de la Masse.

A YANT plu à sa Majesté, en conséquence des recommandations de Son Excellence **LORD DORCHESTER**, d'accorder demie paie aux officiers des compagnies ci-devant de Canadiens, à commencer du 25 d'Octobre 1783 inclusivement, ces Messieurs sont en conséquence requis de transmettre avec toute la diligence possible à **William Cullen**, Ecuyer, leur agent à Londres, leurs affidavits, attendu qu'ils sont actuellement en cours de paiement.

Le premier affidavit doit courir depuis le 25 Octobre 1783 jusqu'au 24 Decembre suivant, le second depuis le 25 Decembre 1783 jusqu'au 24 Juin 1784, et ainsi de suite de six en six mois.

LONDRES, 4 Septembre 1787.

ST. Germain, Curé de Repentigny, en sa qualité d'exécuteur du testament de feu **Mr. François Marie Decoigne**, de Repentigny, passé par **Mr. Foucher**, Notaire de Montreal, avertit; I^o ceux à qui la succession est redevable, de notifier avant le 28 de Janvier prochain, à l'exécuteur testamentaire, leurs comptes bien prouvés pour être subitement payés, ou les titres de leurs prétentions; II^o Ceux qui doivent à cette succession, de payer ou s'arranger avant le terme susdit; III^o le public, qu'un encaissement commencera le 28 Janvier prochain, dans la maison de cy-devant **Mr. Decoigne**, de Repentigny, et sera continué sans interruption, jusqu'à ce que la vente ait donné la balance des dettes, après quoi le reste de la succession sera remis entre les mains de **Madame veuve Evans**, égataire universelle. *Repentigny, 20 Decembre, 1787.*

BUREAU GENERAL DE POSTE, QUEBEC.

IL sera fait à ce Bureau tous les premiers Lundis de chaque mois, à quatre heures de relevée, une **MALLE** pour **HALIFAX**, qui passera par **FREDERICTON** et la ville de **ST. JEAN** dans la Province de **NOUVEAU-BRUNSWICK**, par **DIGBY**, **ANNAPOLIS**, **HORTON** et **WINDSOR** dans la **NOUVELLE ECOSSE**.

Les lettres envoyées dans ces **MALLES** pour l'**ANGLETERRE**, l'**ECOSSE** et l'**IRLANDE**, seront acheminées sans perte de tems par le Député-directeur-général de Poste à **HALIFAX**; mais on ne peut les acheminer d'ici à moins que le postage d'Amérique par terre n'en soit payé à ce Bureau.

HUGH FINLAY,
Dep. Direct. Gén. de Poste pour la Province de Québec.

Quant aux Requêtes au sujet des Terres dans la Province de Québec:

UN Comité du Conseil aiant été nommé par son Excellence le Gouverneur-général, pour faire son rapport sur les Requêtes ci-devant présentées, pour des parties des terres non-concédées de la Couronne, les personnes qui ont présenté les dites Requêtes ou qui y sont intéressées, pourront se présenter elles-mêmes ou par leur agents, au Comité qui se tient tous les Vendredis de chaque semaine, pour ces affaires, dans la Chambre du Conseil à l'Evêché.

N. B. Les nouvelles demandes qui pourront être faites quant à ces terres, doivent être adressées au seul Gouverneur-général.

CHAMBRE DU CONSEIL, le 12 Decembre, 1787.

BUREAU DU SECRETAIRE, QUEBEC, 5 Novembre, 1787.

ATTENDU qu'il a été trouvé nécessaire et expedient, que l'on s'adresse à l'avenir dans le cours du mois de Janvier chaque année, de la manière ordinaire, pour demander des licences pour détailler des liqueurs spiritueuses, afin que ceux qui voudront exercer cette profession puissent, avant de se munir de leurs provisions nécessaires à cet effet, être assurés de pouvoir obtenir le renouvellement de leurs licences le cinq d'Avril prochain, comme à l'ordinaire; j'ai ordre en conséquence du Gouverneur, d'insérer cet avertissement dans cette Gazette, afin que tous ceux qui y sont intéressés y fassent attention et s'y conforment.

GEORGE POWNALL, Secy.

LEVY SOLOMONS informe le public en général, qu'il a récemment complété la manufacture de poudre à cheveux et d'amidon, au moins égales, sinon supérieures à celles qu'on puisse importer, tant simples que parfumées de différentes especes, qu'il vendra, soit en gros ou en détail, à meilleur marché qu'on ne puisse les acheter d'Europe. On donnera des échantillons à ceux qui voudront en acheter, et si ce que l'on aura acheté n'est pas égal aux échantillons l'argent sera rendu.

On fera de grandes allowances à ceux qui achèteront en gros: et l'on s'adressera chez **LEVY SOLOMONS**, à Montreal, ou à Messieurs **PHILLIPS & LANE**, marchands à Québec, qui vendront aux mêmes conditions.

Montreal, 25 Octobre, 1787.

ON VIENT DE PUBLIER
L'Almanach Portatif de Québec,
Pour l'Année 1788.

Contenant plusieurs choses très intéressantes et utiles à tout le monde, savoir:

- Table des Marées pour le havre de Québec, indiquant l'heure où la Marée se trouve haute chaque jour de l'année.
- Liste des Officiers Civils et des Membres du Conseil Legislatif de la Province.
- Des Commissaires de Paix pour les deux districts.
- Des Officiers des Cours de Justice de la Province, et le tems où les différentes Cours siègent.
- Des Directeurs des Postes en cette Province; des Chemins de Poste, des relais, et distance entre chaque station, des prix taxés, avec des Extraits des Ordonnances y relatives, et l'Avertissement du Directeur-général des Postes.
- Des Officiers des Douanes.
- Du Clergé Protestant.
- A General Rule to turn any given Currency into any Currency required.

Se trouve (Pour argent comptant seulement) chez Mr. FRANÇOIS SARAU, rue Notre Dame, vis-à-vis Mr. Curot, à Montreal; chez Mr. LOUIS AIME, à Berthier; chez Mr. SAMUEL SILLS, aux Trois Rivières; et à l'IMPRIMERIE à Québec.

- Ordonnance (en les deux langues) pour les Logement des Troupes dans la campagne, et le Transport des effets du Gouvernement.—Ordres du Quartier-général, avec les Proportions du Bois de Chauffage pour les Troupes en Campagne, et une table de Tarif pour le Paiement des Corvées dans la Province de Québec.
- Liste des Officiers de la Milice Britannique et Canadienne par toute la province.
- Des Connétables pour les villes de Québec et Montreal.
- Des Pilotes pour la Rivière St. Laurent.
- Tabliaux ou Contes.
- A Table of Interest at 6 per Cent.
- Table du Poids des Monnaies d'Or aiant cours en cette Province, avec les différentes Monnaies d'Argent et leur valeur en courant, et en Livres de 20 Sols, suivant l'Ordonnance de 1777, &c.